



Fiche Partenariat –

Opticiens

Partenaire :

Type de don : Lunettes non utilisées

✓ Engagement du partenaire (Opticien)

- Collecter et fournir les lunettes inutilisées en bon état.
- Vérifier que les montures et verres sont propres et intacts.
- Transmettre les lunettes au dispensaire pour attribution.

🌱 Engagement de l'association *Racine Partagée*

- Réception et tri des lunettes au dispensaire.
- Identifier les bénéficiaires et attribuer chaque paire de façon adaptée.
- Communiquer au partenaire un retour sur le don (nombre de lunettes distribuées, impact).
- Sensibiliser les bénéficiaires à l'entretien et usage approprié des lunettes.

📄 Modalités pratiques

- Collecte régulière par l'association.
- Tri par type et correction avant attribution.
- Suivi au dispensaire : ajustement et accompagnement des bénéficiaires si nécessaire.

📞 Contacts & suivi

- Responsable association :
- Responsable partenaire :
- Fréquence de suivi : [trimestriel]